Cinquantième Année. — N° 53. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 2 et Mardi 3 Mars 1891

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 MARS

A LA CHAMBRE

Sportsmen et boocmakers s'étaient donné rendez-vous samedi au Palais-Bourbon dans toutes les galeries, dans toutes les tribunes ; ils étaient là, haletants, anxieux, attendant le résultat de la discussion sur le pari mutuel. Ils n'ont point paru d'abord s'animer beaucoup à la discussion de l'interpellation de M. Ernest Roche sur l'emploi des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel.

Au milieu du bruit des exclamations, des interruptions, l'orateur a reproché au ministre de l'intérieur de n'avoir pas, contrairement aux engagements pris par ses prédécesseurs, versé dans les Caisses de l'Assistance publique une somme de six millions perçue sur les hippodromes des environs de Paris et des départements.

M. Constans a prétendu que l'argent réclamé est soigneusement conservé dans les caisses du Crédit foncier, mais qu'il ne veut effectuer aucun versement à l'Assistance publique ni à la Ville de Paris, parce qu'il ne trouve pas régulières ces diverses opérations. Il est impossible, a dit l'ancien gouverneur d'Indo-Chine, qu'un ministre puisse librement disposer en dehors du budget, sans contrôle, et sous formes de simples conseils, de sommes aussi considérables.

Cette délicatesse d'âme de M. Constans est faite pour étonner, et certaines mauvaises langues ne sont pas sans prétendre que l'argent a disparu, a servi aux tripotages électoraux des dernières années.

La Chambre n'a pas jugé à propos d'approfondir la question ; elle s'est hâtée de voter par 360 voix contre 45 l'ordre du jour pur et simple, et elle a entamé la discussion du projet de loi concernant la centralisation et le mode d'emploi des fonds provenant des prélèvements sur le pari mutuel.

Sous prétexte de favoriser l'élevage et d'améliorer le cheval de demi-sang, le cheval de guerre, les ministres de l'intérieur et de l'agriculture tentent de règlementer le jeu.

Avec éloquence, l'honorable M. de Lamarzelle s'est élevé contre ce projet de loi.

Aux applaudissements de toute la Droite, l'orateur a montré que le gouvernement tend à l'exploitation légale du jeu ; il a signalé dans un magnifique mouvement toute l'immoralité du pari aux courses.

Non seulement le dimanche et les jours de fête, mais chaque jour le passant étonné voit défiler dans Paris de longues files de voitures qui emportent sur les pelouses des ouvriers, des ouvrières, des employés, qui au lieu de travailler vont tenter la fortune et perdre en quelques minutes le produit de longs et pénibles labeurs ; et c'est cette source de démoralisation que le gouvernement est venu proposer à la Chambre de légaliser.

De nombreux orateurs ont fait ressortir le caractère mauvais de ce funeste projet, et M. Develle et M. de Kerjégu n'ont toujours trouvé comme argument que l'amélioration de la race chevaline. Quelle amère plaisanterie !

Les éleveurs seront-ils ruinés parce que l'ouvrier et l'employé ne pourront plus perdre leurs modestes économies ? Un certain mouvement d'opposition se manifeste, même parmi les membres de la majorité, et finalement les ministres ne sont pas suivis dans leurs néfastes conseils.

Le passage à la discussion des articles du projet de loi est refusé par 338 voix contre 149.

Le projet est donc repoussé.

—

Samedi soir, M. de Kergarion affirmait dans un groupe que c'est la disparition à bref délai des sociétés de province.

Certaines personnes croient que le vote de la Chambre n'aura pas de sanction pratique et qu'il sera impossible d'empêcher la foule de donner son argent aux nombreux bookmakers qui encombrent la pelouse des hippodromes.

M. Constans ne cache pas qu'à la suite du vote de la Chambre, il se considère comme moralement engagé à empêcher le jeu. Il manifeste l'intention de prendre à bref délai les mesures nécessaires pour faire respecter le désir de la Chambre.

Certains membres de la commission du pari mutuel estiment que l'existence des différentes sociétés de courses est menacée.

M. Lozé, préfet de police, assure qu'il ne sera pas difficile de maintenir l'ordre et de supprimer le jeu aux courses.

LA PRESSE ALLEMANDE

Au langage violent de la *Gazette de Cologne*, il est instructif d'opposer les appréciations du correspondant parisien de la *Gazette de Francfort* :

« Pour rendre justice à l'attitude de la population parisienne à l'occasion de la visite d'un membre de la famille Hohenzollern, il faut se rappeler que l'énorme majorité des Français pense toujours avec douleur à la défaite de 1870 et à la perte de l'Alsace-Lorraine et que les sentiments ont nécessairement été froissés de la présence de la femme et de la fille du vainqueur de Reichshoffen.

» Tel a été surtout le cas pour les habitants de la capitale qui n'ont pu oublier les souffrances et les misères du siège.

» Si l'on veut se donner la peine de s'approprier la manière de voir qui est naturelle aux Français, on se sent pénétré de respect pour la manière dont ils ont su se dominer en gardant la tranquillité et les convenances et rendre en même temps justice aux bonnes intentions qui ont amené l'impératrice à Paris.

» Quant aux inconvenances de certains organes qui depuis des années sont en guerre avec l'opinion publique en France, on ne peut en rendre la nation responsable, pas plus qu'on ne peut rendre l'impératrice Frédéric responsable de certaines petites bévues qui ont été commises par son entourage, et qui précisément parce qu'elles n'avaient trait qu'à des questions de forme, ont été remarquées par le public et exploitées par les adversaires d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne. »

—

Berlin, 28 février. — Le rescrit du chancelier relatif aux passeports fait mauvais effet dans le monde libéral.

C'est le ministre des affaires étrangères lui-même qui a annoncé dans les couloirs du Reischtag que le départ de l'Impératrice s'était effectué sans incidents. Il a ajouté que la conduite du gouvernement français avait été correcte et courtoise.

—

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un entrefilet qu'on nous affirme venir de source officielle et qu'on remarque beaucoup :

« En présence de la qualité des gens qui ont mis en scène cette excitation misérable, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de se monter. Les insultes ne nous touchent pas — elles ne sont que honteuses pour ceux qui les ont proférées.

» Par contre, il ne faut pas oublier que l'opinion publique française, même sous un gouvernement que l'on croyait fort, écoute une poignée de braillards de l'acabit d'un Déroulède ou d'un Laur. C'est incontestable et il ne faut pas l'oublier. Cette constatation éclairera l'Europe et lui fera comprendre de quel côté la paix, qui lui est si chère, se trouve menacée. »

La *Gazette de la Croix* s'occupe de l'incident avec une rudesse et une injustice qui dépassent encore celles de la *Gazette de Cologne* :

« S'il y a encore des Allemands qui croient qu'il faut se taire en présence de pareils outrages, ils se trompent, ce ne serait pas seulement lâche, ce serait fou. Il faut qu'il sorte d'une bouche auguste des mots vigoureux. Les Français ne sont pas les héros qu'ils disent être tant qu'ils ne courent aucun danger. Nous leur demandons de ne pas laisser mettre en jeu la paix du monde par leurs gamins.

» Il faut qu'on comprenne à Paris que la patience allemande a des limites.

Le *XIX^e Siècle* croit pouvoir publier les renseignements suivants de Berlin, 27 février :

« C'est par ordre formel de l'Empereur que le chancelier a télégraphié au prince de Hohenlohe le retour au régime de rigueur en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. Maintenant que l'impératrice a quitté le territoire français, Guillaume II se livre à un emportement violent. Les véritables sentiments qu'il n'a pas cessé de nourrir à l'égard de la France vont reprendre le dessus.

» Depuis hier on est entré dans une phase nouvelle en ce qui concerne les relations entre la France et l'Allemagne. Je ne puis vous télégraphier tous les bruits qui courent, mais je puis vous déclarer que l'impression, dans les cercles diplomatiques et politiques, est carrément mauvaise. L'Empereur prend la question comme un échec personnel et commence d'abord par faire sentir sa mauvaise humeur aux populations annexées. Plusieurs diplomates étrangers l'en blâment ouvertement. »

La *France nouvelle* dit tenir d'une source autorisée que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris doit avoir une entrevue avec le Président de la République, demain ou après-demain au plus tard.

Cette entrevue a été demandée par M. Carnot samedi, après la séance du conseil des ministres.

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, a informé le garde des sceaux de son intention de le questionner sur le but du voyage de Mgr Freppel à Rome.

M. Fallières lui a fait savoir qu'il se tenait à sa disposition.

ÉTRANGER

UN TUNNEL DE FER

On vient de terminer, aux Etats-Unis, une œuvre considérable et qui fait le plus grand honneur à l'habileté des ingénieurs américains.

Il s'agissait de relier le réseau des chemins de fer des Etats-Unis avec celui du Canada en passant sous la rivière Sainte-Claire.

On a donc projeté un immense *cylindre en fer* de 7 mètres de diamètre et de plus de 2 kilomètres de longueur totale, dont 800 mètres sous l'eau sans compter les approches souterraines mesurant plus de 4 kilom. 300 sur la rive canadienne et 3 kilomètres du côté du Michigan.

La longueur totale du tunnel devait donc mesurer près de 9 kilom. 500, et sa profondeur, sous la surface du sol, devait être de 30 mètres environ.

Le tunnel de la rivière Sainte-Claire est inférieur en longueur à ceux du Saint-Gothard (14.920 mètres) et du Cenis (12,233 mètres) ; mais il est remarquable par sa constitution même et par la rapidité inouïe avec laquelle il a été construit.

Tandis que les travaux du Cenis ont duré cinq ans, de 1866 à 1871, ceux du nouveau tunnel n'ont demandé qu'une année.

La Compagnie du tunnel de Sainte-Claire a été formée en 1886 ; elle a commencé ses explorations en 1887, ses excavations en 1889, et l'année dernière le tunnel était terminé. Les travaux ont ainsi marché à raison de 53 mètres par semaine, célérité jusqu'alors inconnue dans les annales du génie civil. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les dépenses ont été évaluées à 3 millions à la suite des travaux d'étude et que le coût *réel* n'a pas dépassé la somme primitivement fixée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 février 1891.

Les tendances du marché sont moins bonnes et les cours fléchissent de nouveau : 3 0/0, 94.52 ; 4 1/2 0/0, 104.85.

La fermeté est grande sur la Banque de Paris à 832. La Société Générale se tient solidement à 515. Le Crédit Foncier fait 1,280. On traite le Crédit Lyonnais à 815. La Banque d'Escompte est demandée à 553.75.

Le Crédit Mobilier garde un bon courant d'affaires à 4..5. Nous retrouvons le Crédit Foncier de Tunisie à 485.

La Compagnie Générale Transatlantique est ferme à 615.

Au milieu de la faiblesse générale, on remarque les nombreuses demandes sur les parts de la Tour Eiffel.

Les obligations de Porto-Rico ont preneur à 271.50. Ces titres garantis par le gouvernement espagnol et productifs d'un intérêt annuel de 15 fr. échappent à la surtaxe sur les valeurs mobilières, la compagnie ayant pris à sa charge tous les impôts excédant 50 centimes.

L'obligation Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barrameda est recherchée à 462.50. Ces titres rapportent 25 fr. par an et sont entourés de très sérieuses garanties.

On cote 405 les actions des charbonnages d'Urikany. Cette affaire est présentée à sa clientèle par la Banque Générale des Chemins de fer de l'Industrie qui envoie une intéressante notice sur demande adressée rue de Londres ou dans les succursales.

L'action Podiafra émise depuis huit jours à peine à 25 fr. s'est avancée à 38 et verra de plus hauts cours.

La Silver Glance continuera à être l'objet d'achats suivis au comptant.

Les Chemins économiques sont à 429.

NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans l'*Armée territoriale* :

L'un de nos confrères politiques publiait dernièrement l'information suivante :

« On sait que le ministre de la guerre vient de concéder aux officiers de chasseurs à pied de porter, en grande tenue, sur le képi, un plumet en plumes de coq, retombantes, noir-vert. Pareille autorisation va être accordée également aux officiers des régiments d'infanterie pour porter sur le képi, en grande tenue, des plumes rouges retombantes. Les officiers supérieurs porteront cette plume tricolore, à l'exception du colonel, qui portera toujours l'aigrette. »

Avons-nous besoin de dire que l'innovation annoncée par notre confrère est de pure fantaisie et que les *plumes rouges retombantes*, portées en grande tenue, sur leur képi, par les officiers d'infanterie, n'ont été, jusqu'ici, *autorisées* que par son imagination. C'est beau, certes, l'imagination, mais, en matière militaire, il ne faudrait pourtant pas trop abuser de la *folle du logis*, pour coiffer, tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, nos officiers d'infanterie! Un jour, c'est le dolman qui disparaît; un autre jour, ce sont les plumes rouges qui apparaissent sur la coiffure ; bref, il ne passe pas de semaine qui n'apporte quelque changement dans la tenue de ces officiers. Heureusement que la majorité de nos camarades des réserves sait désormais à quoi s'en tenir sur ces innovations. Ce sont là des nouvelles aussitôt démenties que parues. Coupons donc encore les ailes à celles-ci, malgré les belles plumes rouges et tricolores dont elles étaient ornées.

Après entente entre les commandants des 1er et 6e corps, il a été décidé que la portion principale du 15e régiment d'artillerie serait transférée de Douai à Verdun au printemps prochain.

Par suite de l'arrivée imminente de deux groupes de batteries du 15e régiment, la 9e batterie du 5e et la 9e batterie du 25e quitteront Verdun dans les premiers jours de mars pour rejoindre leurs régiments respectifs à Besançon et à Châlons-sur-Marne.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

ÉLECTION SÉNATORIALE DE MAINE-ET-LOIRE

Les conseils municipaux des communes comprises dans le département de Maine-et-Loire sont convoqués pour le dimanche 15 mars prochain, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Le Guay, décédé.

Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département de Maine-et-Loire, se réunira au chef-lieu le dimanche 19 avril prochain pour procéder à l'élection d'un sénateur.

La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décret visés à cet effet.

TEMPÉRATURE

Après bien des hésitations, bien des variations avortées dans l'état de l'atmosphère, la température s'est modifiée d'une façon très nette. Le baromètre s'est remis à la baisse, et le vent a pris une orientation tout à fait opposée à celle de ces quinze derniers jours.

A la suite de la journée d'hier, chaude et presque lourde, des nuages se sont amoncelés au firmament comme pour un orage prochain.

On peut donc prévoir à brève échéance de la pluie ou du fort temps, pour ne pas laisser passer le mois de mars sans giboulées.

L'EX-HUISSIER BOURASSEAU

Tous les journaux de Paris publient cette arrestation :

Un ancien huissier de Saumur, Barthélemy Bourasseau, âgé de 45 ou 50 ans, après avoir été forcé de vendre son étude, avait monté un cabinet d'affaires. Ses essais d'entreprises, plus bizarres les unes que les autres, exploitations de carrières d'amianthe, d'eaux plus ou moins ferrugineuses, ne furent pas heureux et, sous le coup d'une faillite imminente, il quitta brusquement Saumur et vint se réfugier à Paris.

Le tribunal de commerce prononça sa faillite, et comme il avait négligé de déposer son bilan, le parquet de Saumur lança contre lui un mandat d'amener.

Une commission rogatoire fut envoyée à M. le juge d'instruction Lascoux qui chargea M. Clément de rechercher le fugitif. Des inspecteurs l'ont découvert, vendredi, rue Rambuteau, 57, où il avait monté un office de prêts sur simple signature, autre genre d'escroquerie. Il avait même lancé dans la circulation un journal ayant pour titre : *le Conseiller général*, dont il était le rédacteur en chef.

L'ex-officier ministériel a été arrêté sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Bourasseau exerçait son industrie en tripotant avec des agents d'affaires, et en faisant l'escompte des billets à un taux usuraire.

Il exerçait également le métier de prêter sur hypothèque avec un intérêt exorbitant.

Les nombreuses plaintes parvenues au parquet contre l'ex-huissier, représentent un déficit considérable.

M. Clément a fait écrouer Bourasseau au Dépôt, en attendant son transfert à Saumur.

L'enquête a révélé que cet usurier faisait toutes ses affaires à Paris sous son prénom de Barthélemy.

Une perquisition a été opérée au domicile de l'agent d'affaires et un grand nombre de papiers ont été saisis et remis à M. Lascoux, juge d'instruction chargé de l'enquête judiciaire.

Détail curieux : au moment de l'arrestation de Bourasseau, la femme de ce dernier a déclaré à M. Clément qu'il ne lui restait que « vingt-cinq centimes » dans sa bourse.

NOMINATION JUDICIAIRE

Nous apprenons la nomination de M. Jalencque, vice-président du tribunal de Versailles, comme juge au tribunal de la Seine.

M. Jalencque, qui est un magistrat républicain, a été plusieurs années procureur de la République à Saumur.

VÉTÉRINAIRES DIPLOMÉS

De la liste des vétérinaires établis dans le département de Maine-et-Loire (insérée au *Recueil des Actes administratifs*), nous extrayons les noms ci-après, appartenant à notre région :

MM.

Bergereau, Frédéric, à Longué.
Deixonne, Joseph, à Longué.
Faré, Hippolyte-Alexandre, à Saumur.
Gautier, Victor, à Doué.
Hatin, Louis-Etienne, à Saumur.
Houdmont, Gaston-Ant.-M., à Beaufort.
Lepoudré, Eugène, à Montreuil-Bellay.
Meunier, Omer, à Vihiers.
Paireault, Pierre-Louis, à Saumur.
Raimbault, Louis, à Thouarcé.
Richard, Paul-Juvénal, à Saumur.
Terrière, Bernard, à Beaufort.

QU'ON SE LE DISE

Le tribunal correctionnel de La Rochelle vient de condamner à 10 francs d'amende le sieur Ch..., qui, voyageant sur le chemin de fer de l'État, avait, inconsciemment, tiré la poignée du signal d'alarme.

MONTSOREAU. — Samedi dernier, un éboulement que des crevasses faisaient prévoir a eu lieu à Montsoreau. Les mesures qu'avaient fait prendre l'ingénieur des mines et le maire de Montsoreau ont atténué l'accident qui s'est borné à l'effondrement d'une maison adossée au coteau.

ANGERS. — *Obsèques d'Élie Sorin.* — Les obsèques d'Elie Sorin ont eu lieu samedi matin, 28 février, à onze heures et demie.

Dans le cortège, nous avons remarqué M. le Préfet, M. le Président du tribunal de commerce, plusieurs conseillers généraux, MM. An Leroy, André Joubert, Bodinier, Bruas, M. le Directeur de l'Ecole de médecine, M. le chef du cabinet de la préfecture, M. Port, archiviste ; plusieurs conseillers municipaux, M. Charron, administrateur des hospices; des membres de la commission de la bibliothèque, M. le Conservateur du musée; M. Jules André, directeur de l'*Union de l'Ouest*; M. J. Delahaye, rédacteur au *Journal de Maine-et-Loire*; etc., etc., et un grand nombre d'amis.

Le deuil était conduit par M. Pichard, accompagné de trois amis du défunt, MM. Baron, percepteur ; Mansuy, rédacteur en chef de la *Correspondance républicaine de la Chambre et du Sénat* ; C. Wable, rédacteur en chef du *Patriote de l'Ouest*.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Maire d'Angers, M. André Joubert, M. Rogeron et M. Bodinier.

Au cimetière, M. Robineau, en qualité de président de la commission de la bibliothèque, a retracé la carrière littéraire d'Elie Sorin.

Un concert. — Vendredi prochain aura lieu le concert annuel donné au bénéfice de M. Gustave Lelong, le sympathique et dévoué chef d'orchestre. Le programme promet une belle soirée.

LE LUDE. — Jeudi soir, vers huit heures, un incendie éclatait au Lude, dans une maison habitée par un vieillard de soixante-neuf ans, nommé Jean-Baptiste Horeau. On accourut, on enfonça les portes malgré les flammes qui jaillissaient de toutes parts; mais le vieillard gisait sans vie au milieu d'un véritable brasier.

---

14 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Le juge de paix était soucieux, distrait. Au milieu des explications données par le docteur, il semblait suivre le fil de ses propres pensées, répondait à peine aux questions qui lui étaient adressées. Resté seul, il se laissa tomber dans un fauteuil.

— C'est une étrange affaire, dit-il. La conduite d'Avrial semble l'accuser; il y a dans toutes les circonstances qui ont suivi l'événement, la matière d'un écrasant réquisitoire, et cependant tout son passé plaide pour lui. Le calme même avec lequel il attend sa sentence n'est pas d'un coupable. Il y a là un mystère que je cherche vainement à percer.

Il demanda son fils.

— Maurice, lui dit-il, vous savez qu'on a arrêté Avrial?

— Je le sais, mon père.

— Vous savez aussi quelle accusation pèse sur lui?

— Je la connais.

— Vous vous rappelez toutes les circonstances? La mort de M. Cemoncel fut d'abord attribuée à un accident. Plus tard, lorsqu'il parut bien prouvé que le malheureux jeune homme avait péri victime d'un meurtre, vous aviez dit que vous ne pouviez croire Avrial capable de ce crime. Vous le défendiez, mais, malgré vous peut-être, vous laissiez échapper des paroles qui étaient des charges terribles contre lui.

— Je devais dire la vérité ; d'ailleurs, si le crime avait été commis, il ne pouvait l'avoir été que par lui, puisque nous étions seuls.

— Et vous êtes-vous demandé quel motif avait pu le porter à cet acte?

— C'est une question que je me suis posée souvent. Je ne trouve qu'une explication, la jalousie. La préférence que Marthe paraissait témoigner à ce pauvre Cemoncel pourrait n'y être pas étrangère.

— Cependant Avrial s'est ensuite éloigné, rien n'indique qu'il ait désiré sa main.

— Je n'affirme rien, mon père ; je ne me charge pas de justifier cette supposition, ni d'expliquer les caprices du cœur.

— Marthe était coquette, murmura M. Marsolier; elle se complaisait dans ses manèges de l'amour-propre qui font parfois des blessures dont on ne calcule pas la portée.

Puis il ajouta tout haut :

— Écoutez-moi bien, Maurice, vous êtes appelé à porter témoignage dans cette malheureuse affaire. Souvenez-vous que la vérité seule doit dicter votre langage. Si la haine ou tout autre sentiment susceptible d'influencer votre déposition étaient dans votre cœur, il faudrait les en chasser. Maurice, êtes-vous sûr de vous?

— Je suis sûr de moi, mon père; je n'ai obéi et je n'obéirai qu'aux inspirations de ma conscience.

— Allez donc, mon fils, et que Dieu vous guide!

Le juge de paix poussa un soupir en le suivant du regard. Il descendit dans le jardin et s'y promena à pas lents. Au détour d'une allée, une voix fraîche l'interpella; il se retourna et se trouva en face d'Ursule, non triste et éplorée, comme il s'attendait à la voir, mais souriante, presque joyeuse, malgré la pâleur maladive qu'avait conservé son visage.

— Asseyez-vous à côté de moi, dit-elle avec un mélange de respect et d'affectueuse familiarité, et causons.

Il prit place sur le banc, à côté de la jeune fille; il ne comprenait rien à l'aimable abandon de son langage et de ses manières. Elle était adossée à un massif de chèvrefeuille et de jasmin, les branches retombaient autour de sa tête, et les rayons du soleil, tamisés par le feuillage, se jouaient sur sa gracieuse figure.

— Je parierais, dit-elle, que ce qui vous rend si soucieux, c'est l'arrestation de ce pauvre M. Avrial.

— En effet, je ne vois rien là qui m'invite à la gaieté.

— Vous le croyez donc coupable?

— Le doute seul est cruel quand il s'agit de ceux qu'on aime; qu'est-ce donc que cette obligation d'employer contre eux les armes que la justice a mises entre mes mains? Oui, je vous le jure, il y a des épreuves pénibles dans la vie.

— Vous l'aimiez bien, je le sais.

— Oui, je l'aimais comme un fils. Je fondais sur lui de brillantes espérances, je faisais des rêves auxquels je vous associais, il me semblait qu'il vous aimait et que vous le payiez de retour. Maurice aspirait à la main de votre sœur, nous aurions ainsi formé une seule famille. Dieu en a décidé autrement; au moins, il vous

Horeau était sorti de l'hospice du Lude il y a quelques jours et il avait manifesté l'intention de se tuer. On croit que c'est volontairement qu'il a mis le feu à sa maison et qu'il est resté au milieu de l'immeuble incendié.

M. JULES BORDIER A LIÈGE

M. Jules Bordier, président de l'Association artistique d'Angers, vient d'obtenir, à Liège, un succès considérable au dernier concert du Conservatoire. Sa belle méditation pour violon solo, orchestre et orgue, a produit un effet immense sur le public, et le nom de l'auteur ainsi que l'œuvre ont été acclamés par la salle entière.

Une partie de la forêt de Vezins, arrondissement de Cholet, a été incendiée dans le courant de la semaine dernière. Le feu avait une grande violence, et les secours, organisés par le marquis de Vezins, ont réduit le sinistre, qui prenait une extension considérable. On croit que cent hectares environ de taillis et semis appartenant au marquis de Vezins ont été la proie des flammes.

Une bonne méthode de culture de la vigne

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal des Campagnes* :

« C'est la méthode de culture de la vigne employée, dans le Maine-et-Loire, surtout dans l'arrondissement de Saumur. Nos vignes depuis trente ans ont été toutes plantées pour labourer à 1 60 ou 70 de largeur sur 1 mètre entre chaque pied de vigne ; nous commençons maintenant la taille qui est celle à long bois, chaque pied de vigne a deux branches qui chaque année alternent entre elles pour fournir la branche à fruit et la branche à bois ; nous n'avons jamais connu d'autre taille que celle-là ; elle n'a pu malheureusement arrêter l'invasion du phylloxéra, car depuis quatre ans qu'il a fait son apparition, il a détruit les trois quarts de notre vignoble et cependant dans les vieilles vignes plantées à la mêlée il y a des pieds de vigne qui ont plus d'un mètre de hauteur et de dix centimètres de diamètre au pied.

» Nous commençons nos labours fin mars et nous déchaussons immédiatement après, nous hersons première quinzaine de mai ; le deuxième labour pour rechausser a lieu première quinzaine de juin et enfin vers le 1er juillet on donne un léger coup de herse ou de bineuse ; un peu avant la floraison on fait tomber tous les sarments inutiles qui ne feraient que nuire à la branche à bois et à celle à fruit.

» Dans les vignes plantées pour labourer, les branches à fruits sont attachées en mars au fil de fer et dans celle à la mêlée la branche à fruits est ployée en demi-cercle et attachée au pied de vigne ; le prix de revient est évalué à 140 fr. par hectare. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 1er Mars 1891.

Versements de 129 déposants (26 nouveaux), 48,891 fr. ».

Remboursements, 28,131 fr. 04.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 2 Mars 1891

Philémon et Baucis

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Barbier et Carré, musique de GOUNOD.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

ORDRE : 1° Philémon ; 2° Le Procès Vauradieux.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Mardi 3 mars, 5e représentation de *LOHENGRIN*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1891

Excursions aux stations d'hiver des Pyrénées, Arcachon, Pau, Biarritz. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations d'hiver des Pyrénées et du golfe de Gascogne, Arcachon, Pau, Biarritz. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés, TOUTE L'ANNÉE, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

FAITS DIVERS

LES TRIBULATIONS D'UN JOURNALISTE

Le rédacteur en chef d'un journal espagnol dans l'Amérique du Sud vient de se suicider. Avant de le faire, il a écrit les lignes suivantes :

« Il n'y a rien de plus difficile que d'être à la tête d'un journal. Faites-vous beaucoup d'articles politiques ? Les lecteurs se plaignent. En faites-vous peu ? On trouve votre journal insignifiant, banal et manquant d'intérêt. Le journal s'occupe-t-il d'anecdotes piquantes et risque-t-il une plaisanterie qu'il croit spirituel ? On le bannit aussitôt de la liste des journaux sérieux.

» Le rédacteur, croyant bien faire, délaisse-t-il ce genre et ne s'occupe-t-il que de questions élevées ou dignes d'intérêt ? On le traite tout de suite de pédant et de moraliste. Fait-il des articles originaux ? Les malins trouvent qu'ils feraient mieux de copier de bonnes choses dans les journaux des autres. Copie-t-il ? On lui reproche de ne se servir que de ciseaux. Vante-t-il le gouvernement ? On le dit servile et prêt à faire des bassesses. Est-il indépendant ? On le regarde comme un dangereux. Est-il conservateur ? On le dit réactionnaire. Va-t-il à l'église ? On le traite de cafard. N'y va-t-il pas ? C'est un athée dont les traits empoisonnés doivent être mis à l'index.

» Ne paie-t-il pas ses rédacteurs avec une largesse exagérée, et présente-t-il ses quittances en temps voulu ? On prétend qu'il deviendra richissime, grâce à la parcimonie avec laquelle il paie l'intelligence des autres. Et s'il ne se fait pas payer, il est taxé de tête en l'air qui ne connaît rien aux affaires, et finira sur la paille.

» C'est pour être délivré de ces outrages incessants et de ces éternelles médisances que je me donne la mort, bienheureux d'échapper ainsi à cet horrible cauchemar qu'on appelle le journalisme. »

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 2 mars, 1 h. 20.

Des dépêches de Berlin constatent une détente considérable dans les cercles politiques de la capitale de l'Allemagne à la suite du rapport très favorable que l'impératrice Frédéric a fait de son voyage à Paris.

HAVAS.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 28 Février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — *Sœur Marthe*, nouvelle, par André Maurel. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique du sport, par Archiduc. — Bibliographie. — *Les Filles Mauvoisin*, par Paul Perret. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES : le bouddhisme à Paris. — Une exploration au Groenland. — Le séjour de l'impératrice Frédéric à Paris. — Beaux-arts : *La Soupe à la ferme*. — Londres : un soir à Whitchapel ; exercices des nouveaux policemen à Wellington Barracks. — *L'Hiver*, groupe de Carrier-Belleuse. — Le général Sherman. — Algérie : une course de chameaux à Biskra. — *Les Filles Mauvoisin*, par Marold. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 f. - Six mois, 13 f. - Trois mois, 7 f. - Un n°, 50 c.

MARCHÉS

SEGRÉ, *25 février*

Froment, double décalitre, 4 fr. — Orge, 2 30. — Sarrasin, 1 90. — Avoine, 2 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 25. — Poulets, la couple, 3 50. — Œufs, la douzaine, » 90.

BEAUFORT, *25 février*

Froment, double-décal., 4 10. — Seigle, 2 75. — Avoine, 2 10. — Pommes de terre, » 90. — Noix, 3 50. — Foin, la charretée, 78 f.

BRISSAC, *26 février.*

Froment, le d.-décal., 4 fr. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 90. — Avoine d'hiver, 2 10. — d'été, 2 fr. — Noix, 3 90. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 80 fr. — Paille, 40 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, » 90. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, 130 fr.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

Une liqueur bienfaisante

La véritable BÉNÉDICTINE DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est une liqueur de table exquise et hygiénique que les religieux Bénédictins composèrent en 1510 et qui fait aujourd'hui les délices des gourmets. Composée avec des plantes saturées de brôme, d'iode et de chlorure de sodium, recueillies sur les falaises de Normandie.

Cette liqueur est recommandée par les célébrités médicales de France et de l'étranger contre une foule d'affections, surtout contre les congestions cérébrales, les troubles sanguins et les révolutions de l'organisme, quand viennent les changements de saison. La *véritable Liqueur Bénédictine* est essentiellement tonique, digestive et bienfaisante.

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Eviter les contrefaçons étrangères.

J. SIMON { Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

M. JOSEPH DOUET, ancien boulanger, 8, rue de Bordeaux, a l'honneur d'informer le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme, née **Claire-Eugénie DUMOULIN**.

Saumur, le 1er mars 1891.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

a épargné le chagrin de porter un nom qui demain peut-être.....

— Oh ! monsieur Marsolier...

— Tout semble l'accuser, son brusque départ, la fiction de sa mort, son silence, le mystère dont il s'est enveloppé, et aussi les paroles imprudentes de votre sœur. Il faudra donc qu'il aille, sous l'escorte des gendarmes, attendre au chef-lieu qu'on prononce sur son sort ; puis viendront les scandaleux débats ; qu'après de longs mois de prévention il soit absous, le verdict d'acquittement le lavera-t-il aux yeux du vulgaire ? On dira que les preuves manquent, on ne croira pas à son innocence.

Elle ne paraissait pas effrayée de ce sombre tableau.

— Vous êtes ingénieux, monsieur Marsolier, dit-elle, à transformer les suppositions en preuves.

— Si les assertions formulées contre lui ne sont pas des preuves, elles sont de dangereux arguments... Ah ! malheureuse enfant, ce n'a jamais été sans tristesse que j'ai prêté la main au châtiment des coupables, et vous voudriez que j'éprouvasse du contentement quand l'honneur et la liberté d'un ami sont en péril ? Ah ! Ursule, vous me connaissez mal.

— Non, dit-elle, je ne vous ai pas méconnu, je savais bien que vous seriez heureux d'apprendre que la justice va être obligée de lâcher sa proie.

— Que voulez-vous dire, Ursule ?

— Que demain M. Avrial sera libre et son innocence proclamée.

— Expliquez-vous !

— Il y a quelqu'un qui connaît le vrai coupable, il est prêt à le désigner, il me l'a dit ; vous le ferez appeler, et il parlera.

— Et ce coupable ?

— J'ignore son nom ; mais Jérôme Bosquet le sait.

La joie et la confiance s'étaient un instant épanouies sur le visage de M. Marsolier, mais presque aussitôt il reprit l'expression de la tristesse.

— Si c'est là, dit-il, avec l'accent d'un profond découragement, la seule chance de salut pour Avrial, il faut renoncer à l'espoir, Ursule, car cet homme ne témoignera plus ni pour ni contre personne en ce monde.

— Pourquoi ?

— Il est mort.

Ce mot retentit comme un coup de foudre aux oreilles d'Ursule. Elle s'était levée, pâle, tremblante ; elle ne voulait pas croire à cette lamentable nouvelle.

— C'est la triste vérité, Ursule, reprit-il. Il est mort la dernière nuit. Il paraît qu'il avait l'habitude de faire la contrebande. Il revenait de Suisse chargé de marchandises précieuses. Il avait été dénoncé et les douaniers l'attendaient au passage. Le souvenir d'un de leurs camarades assassiné à cette même place les disposait mal à la pitié Comme le malheureux cherchait à s'échapper, ils ont fait usage de leurs armes et il est tombé mortellement frappé. Je l'ai vu quand il n'était déjà plus qu'un cadavre.

— Il est mort ! répétait Ursule. Adieu, monsieur Marsolier, le ciel est contre nous.

Elle reprit le chemin de la Ricardais, ne voyant, n'entendant rien, recevant le salut de ceux qui la rencontraient sans y répondre. En arrivant, elle perçut Marthe à sa fenêtre ; celle-ci avait une attitude morne et lugubre. Ursule gravit l'escalier qui conduisait à la chambre de sa sœur.

— Sois satisfaite, Marthe, dit-elle, il est en prison. On va le conduire au chef-lieu, où les jurés le condamneront à une prison perpétuelle, peut-être à mort. Réjouis-toi donc, applaudis à ton ouvrage.

(*A suivre.*)

Études de Me JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, et de Me MULLON, huissier à Saumur, rue Dacier, 23.

VENTE MOBILIÈRE

Après saisie

Le MERCREDI 4 Mars 1891, à une heure du soir, dans une maison sise à Saumur, avenue du Champ-de-Foire, n° 7, habitée par Mlle Alice CORVAISIER,

Il sera vendu :

Bureau Louis XV en marqueterie, bronzes d'art, statuettes, divans, tapis, tableaux, gravures, tables, tabouret de piano, guéridon, lampes, bougeoirs, porcelaine, faïence, verrerie, batterie de cuisine, cuisinière et ses tuyaux, et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,
(154) JAUBERT.

A AFFERMER

UN PRÉ

Entouré de Murs, avec Abreuvoir

Situé à Bagneux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

L'Auberge de la Fidélité

Ancienne Auberge Lamoureux

AVEC TOUT SON MOBILIER

Située rue de Bordeaux, 42.

S'adresser à M. BRARD-LAMOUREUX, qui l'habite. (128)

BAZAR

A CÉDER

Au centre de la ville d'Angers

S'adresser à Me GRELAT, notaire.

ON DEMANDE **un Concierge** pour grille de parc.

S'adresser au château de Candes, par Montsoreau. (148)

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A louer prochainement

MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

COFFRES-FORTS TOUT EN FER Pierre HAFFNER

1res MÉDAILLES D'OR aux EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps sur

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOLLE, Piano-Musique, Saumur

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, SUCCR

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

		Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franco
VINS ROUGES (droits payés)					
Vins d'Algérie (province d'Oran)		» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés)		» 50	55 »	105 »	95 »
— supérieurs vieux		» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra		» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais)		» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)	la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)					
Vins d'Anjou		» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs		» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs		» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves		» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 bte	50, la bte 85	Sardines à l'huile, depuis	45
— très fins	— 85 — 1.50	— sans arrêtes	85 et 1.40
Haricots verts	— 50 — 85	Filets de harengs	50 et 90
— très fins	— 80 — 1.45	Thon mariné	75 et 1.40
Asperges entières,	1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel	1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.		Royannecs à l'huile	.70

Goûtez : *Le Tapioca granulé de l'Ile Bourbon*, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNES DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 13
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	5 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	6 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 12	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 20	8 41	»	»	7 »
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 14	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 1	11 »	»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 41	5 31	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 12		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9 »	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3 »
Saintes			7 12	9 9		11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 3	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9 »	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	»	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivy		8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	
Blou		8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	
Vernantes		8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	
Linières-Bouton		8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 31	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 50	9 45
Chinon	9 4	1 »	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 41	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12 »	3 40
Bourgueil	8 58	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Bauné	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11 »	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Bauné	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 2	12 17
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir		soir	soir
Angers dt	2 14	6 30	10 27	12 »	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 40	11 11	1 11	4 20	5 55	6 58	10 23
— dt	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8 »	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	matin	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivy	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 48
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 1
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24	11 51	5 15
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivy	8 37	12 14	5 31
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 44

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire

---

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,
Maurice